



Changement de garde

Par jepoure

Bonjour,

je suis divorcé depuis 3 ans et en garde alternée de mes enfants de 10 et 8 ans .la procedure a ete longue à l'epoque puisque j'ai essayé de faire reconnaître l'implication de leur maman dans une secte balinaise.

Depuis, malgré un embrigadement et des agissements très douteux il n'y a pas de faits notoires pouvant m'opposer à cette garde.

Or, la situation vient de changer ;en effet ,dans un élan mystique, de "libération des contraintes du monde moderne"celle-ci a démissionné de son travail .

Aujourd'hui elle ne peut plus justifier d'aucuns revenus, ni même d'un logement .En effet elle est hébergée chez un ami et compte malgré la taille de l'appartement continuer à prendre les enfants une semaine sur deux . Mes enfants ont déjà émis le souhait de vivre chez moi avant de se rétracter quand ils ont vu la tristesse de leur maman...

Aussi, je me sens dans l'obligation de saisir le juge afin d'exposer le problème et de réclamer la garde exclusive.

Pour ce faire dois-je me faire représenter d'un avocat ?

Dans quel délai la justice pourra légiférer ?

Si mon ex-femme et son ami produisent un certificat de colocation ou de concubinage dans quelle mesure pourrais-je justifier ma demande ?

le cas échéant ,la justice pourrait-elle me demander une pension alimentaire pour elle sachant qu'elle n'a plus de revenu (il n'y a de pension pour l'instant)

Merci de m'éclairer, et de me donner la marche juridique à suivre.

cordialement ,
Jerome